
Anne Damour

Barcelone 2005

L'assemblée générale du CEATL s'est tenue du 13 au 15 octobre 2005 à Barcelone, rassemblant vingt-deux associations européennes. Cette rencontre a permis d'échanger des informations et de faire connaissance avec un certain nombre de nouveaux représentants. Saluons au passage l'entrée de l'association lituanienne, fondée en mai 2004 et première du genre dans ce pays.

Pour commencer par une mauvaise nouvelle, Peter Bergsma, président de RECIT (Réseau Européen des Centres Internationaux de Traducteurs littéraires) exprime son pessimisme sur l'avenir des subventions européennes aux collègues de traducteurs. Dans le programme 2006-2013, la littérature n'est plus représentée en tant que telle, mais englobée dans l'ensemble des domaines culturels.

Le tour de table des associations permet de faire le point sur les différentes situations des traducteurs selon les pays. Et montré que la France n'est pas la plus mal lotie !

En Allemagne, l'application de la nouvelle loi votée en 2002 sur le copyright a rencontré d'emblée les plus grandes difficultés. Les éditeurs prétendent que les lois du marché ne permettent pas d'augmenter la rémunération des traducteurs (qui stagne toujours entre 13,30 et 17,50 euros le feuillet). En 2004, le nombre de traductions aurait baissé de 20 % et les éditeurs incriminent la nouvelle loi, ce qui est pure mauvaise foi. Pourtant, des jugements favorables pour nous sur le droit principal et les droits secondaires ont été récemment rendus ; Holger Fock nous en dira davantage dans le prochain *TransLittérature*. Le CEATL travaille aussi sur la visibilité du traducteur dont le nom apparaît maintenant régulièrement sur la quatrième de couverture. Pour la deuxième année, le CEATL a décerné un prix récompensant l'éditeur de littérature étrangère qui propose au traducteur les meilleurs contrats ou lui accorde la place qui doit être la sienne. Un exemple à suivre ?

Parmi les avancées constatées, notons la signature d'un nouveau contrat type en Suède et aux Pays-Bas qui satisfait éditeurs et traducteurs, avec pour ce dernier pays la mise en place d'un système de retraite complémentaire.

En Norvège, par contre, les négociations entamées avec le syndicat des éditeurs sur un contrat type et les rémunérations sont dans l'impasse. L'association envisage même un appel à la grève !

En Slovaquie, au cours de ces deux dernières années, l'association est parvenue à sauver l'unique revue de littérature étrangère existante et à maintenir Budmerice comme résidence. Elle a lancé une campagne pour améliorer la reconnaissance du traducteur auprès des médias.

En Croatie, où un prix national de traduction a été créé, l'association poursuit son projet d'un Centre de la traduction.

La situation de la Slovénie, en revanche, n'est guère brillante : toujours pas de contrat standard négocié ; tarifs à la baisse et impossibilité financière pour l'association de se doter d'une aide juridique.

Pour sa part, l'association tchèque a affiché sur son site un contrat type et un tarif minimum établi à partir d'une enquête.

En Suisse, la Maison de la Traduction, qui fonctionne comme un collège, vient d'ouvrir (10 chambres). Malheureusement, la fondation Pro Helvetia a réduit le nombre des bourses de traduction de 6/8 à 3 par an.

En Belgique, où 98 % des traducteurs travaillent pour des maisons d'édition françaises, l'accent est mis sur la formation et la visibilité.

Parmi les autres points, notons que la mise en ligne de *Translator's Companion* est prévue pour février 2006. La FIT, dont le congrès s'est tenu en août 2005 en Finlande, n'a toujours pas pris position sur les projets de numérisation des fonds de bibliothèques. L'adhésion à l'EFAH (European Forum for the Arts & Heritage) est reportée à plus tard, parce que le premier objectif de cette organisation est de défendre les arts et le patrimoine en général et non la traduction en particulier.

En conclusion, le CEATL insiste sur la nécessité de sa coordination avec les autres réseaux. La Norvège, l'Autriche et l'EWC proposent d'organiser un forum des « good news », où seraient diffusées les initiatives réussies afin qu'on les reprenne dans les autres pays. Une autre proposition est une invitation du SNS (Italie) à participer à une grande réunion à Rome sur les conditions de travail des traducteurs dans les différents pays européens.

La prochaine assemblée générale du CEATL aura lieu à Zurich en 2006.